

**ARRETE n° 2025/06/26-8**

portant liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE  
au titre de la promotion interne

**Le Président du Centre de gestion,**

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accompli la totalité de leurs obligations de formation de professionnalisation pour la période révolue,

Considérant que les agents remplissent les conditions statutaires exigées,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion (4) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 25 février 2025,

**Arrête :**

**Article 1 – Liste d'aptitude :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, ouvert aux agents remplissant les conditions d'ancienneté, prévue à l'article 6 (1°) du décret portant statut particulier des agents de maîtrise est établie comme suit pour l'année 2025 :

- M. Philippe BAZIN, adjoint technique principal de 1ère classe, Flers Agglo,
- M. Franck BELLAN, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune d'Argentan,
- M. Louis-Philippe BERNIER, adjoint technique principal de 1ère classe, Flers Agglo,
- M. Dominique BOULAY, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Gacé,
- M. Jean-Marie BRIARD, adjoint technique principal de 1ère classe, Flers Agglo,
- M. Cédric FAUCON, adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Trun,
- M. Jean-Michel MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Rives d'Andaine,
- M. Stéphane MOTTIER, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- M. Nicolas PARISY, adjoint technique principal de 2ème classe, Terres d'Argentan Interco,
- M. David PEREZ, adjoint technique principal de 2ème classe, CDC Domfront Tinchebray Interco,
- Mme Nathalie PILON, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Flers.

**Article 2 : Durée d'inscription** : La liste d'aptitude prend effet **au 1<sup>er</sup> juillet 2025**. Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 31 mai 2027 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 31 mai 2028 pour une quatrième année.

**Article 3 - Voies et délais de recours** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 - Exécution** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 26 juin 2025



The image shows a circular official stamp of the Centre de Gestion de l'Orne. The text within the stamp includes "Centre de Gestion de l'Orne", "Le Président", and "Francis AIVAR" with a small star below the name. A large, bold, black signature is written over the stamp.